

Kiné Alliance

*Le premier réseau socio-professionnel
des kinésithérapeutes*



www.kinealliance.fr



Premier site dédié exclusivement aux kinésithérapeutes, Kiné Alliance se veut le premier partenaire des acteurs de la kinésithérapie : praticiens, associations, centres de formation. Réseau offrant un espace de rencontre professionnelle et de partage d'expérience, Kiné Alliance permet aux kinésithérapeutes de bénéficier de services tels un réseau de partenaires avec des remises et des services, des conseils en stratégie, et des avantages type CE.

Réunir les 70 000 kinésithérapeutes de France sous une seule bannière

L'objectif de Kiné Alliance : réunir sous une seule bannière, les kinésithérapeutes français. Ce premier réseau socioprofessionnel s'articule autour des acteurs de la kinésithérapie. Mieux qu'un simple réseau social, Kiné Alliance est une plate-forme gérée par internet, offrant toute une panoplie de services aux quelques 70.000 praticiens de l'hexagone et aux 2000 nouveaux professionnels sortant chaque année des écoles.

Kiné Alliance rassemble tous les acteurs du monde de la kinésithérapie et offre sur son portail internet des actualités, la législation complète régissant la profession, une newsletter, des conseils sur les bonnes pratiques et des annonces professionnelles.

Un Site innovant aussi bien pour les kinés que pour leur famille

Mais Kiné Alliance, c'est aussi un site innovant qui améliore aussi bien la vie professionnelle que la vie privée des praticiens avec près de 55.000 remises auprès de grandes enseignes commerciales dans les domaines du voyage, du loisir, de l'habillement, de la grande distribution.

Kiné Alliance propose aussi des partenariats avec des assurances, des cabinets conseils juridiques et des services financiers uniquement réservés aux kinésithérapeutes. Un numéro unique, 0811 488 020 permet de joindre des conseillers spécialisés pour répondre à toutes questions concernant le site, le club où les conditions d'adhésion. Le tout contre une simple adhésion à Kiné Alliance.

Un kiné à l'origine du concept

Kiné Alliance a été créée par Chakib Djellouli, début 2012. Ce kiné âgé de 30 ans a aussi diplômé d'une grande école de commerce, l'INSEEC. « *Le professionnel de santé se retrouve face à deux missions : gérer et soigner. Pour faire face à ce changement et garantir une offre de soin optimale, le kinésithérapeute a besoin d'outils adaptés : en management, en gestion, de connaissance en droit de l'utilisateur* ».

C'est ainsi qu'il a eu l'idée de créer avec d'autres membres, Kiné Alliance, un service adapté à leurs besoins, avec des moyens modernes, équivalents à ceux de l'entreprise : un réseau de partenaires, des conseils en stratégie, conseils sur les bonnes pratiques professionnelles, un comité d'entreprise avec tous ses avantages, un portail Internet.

Chakib Djellouli a réuni des experts autour de ce projet : un avocat spécialiste en droit des sociétés et en droit fiscal, une avocate spécialiste en droit public, un expert comptable spécialiste en réseaux de santé et un Directeur de l'agence web NetPilote, consultant Internet et gestion de projet web. Kiné Alliance a été conçu comme un outil unique, moderne destiné à réunir et faciliter la vie professionnelle des kinésithérapeutes.

Bienvenue sur Kiné Alliance

Le réseau Kiné Alliance est le premier réseau socio-professionnels de kinésithérapeutes. Nous sommes plus de 70 000 kinésithérapeutes pratiquants en France. Les réseaux socio-professionnels sont devenus incontournables. Le site www.kinealliance.fr est exclusivement dédié aux kinésithérapeutes.

Kiné Alliance c'est 1000€ d'économies par an et par membre en moyenne.
Kiné Alliance c'est une Mutuelle à -10% A VIE !
Kiné Alliance c'est un site évolutif, des nouvelles offres, des articles, des annonces...
Kiné Alliance c'est un numéro unique 0811 488 020 et des conseillers spécialisés !
Kiné Alliance c'est un bilan juridique de 2 heures avec un avocat d'affaire FIDAL.
Kiné Alliance c'est une assistance juridique « Vie Privée » illimitée !

Un site conçu pour les kinésithérapeutes

Kiné Alliance a été conçu pour les professionnels et s'articule autour de 5 thèmes qui constituent autant de rubriques, disponibles dans un bandeau, visibles en haut du site internet : Kiné pratique, le réseau, le club avantages, adhérer et les partenaires.

Kiné pratique : les réponses aux questions des kinés

La rubrique Kiné pratique regroupe toutes les réponses aux questions pratiques que peuvent se poser les praticiens, classées en sous-rubriques.

- La sous-rubrique actualités :

Propose des informations en rapport avec le domaine de la santé : brèves sur les réformes politiques, nouveaux traitements et résultats d'études scientifiques.

- La sous-rubrique Législation ouvre sur plusieurs thèmes :

On y trouve **la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes**, ces avenants ainsi que les tarifs conventionnels de la profession. Des informations indispensables pour tout professionnel.

Gérer votre activité comporte plusieurs dossiers.

. Le premier « **Vous vous installez** » s'adresse aux nouveaux praticiens avec des conseils et toutes les démarches nécessaires pour préparer l'installation d'un cabinet, que ce soit en solo ou en groupe.

. Le dossier « **Remplacement** » présente toutes les démarches pour être remplacé et se faire remplacer.

. Le dossier « **Télétransmission** » expose l'ensemble du dispositif de transmission des feuilles de soins ainsi que les financements auxquels les kinésithérapeutes peuvent avoir droit.

. Un dossier « **Retour NOEMIE** » explique le fonctionnement du retour d'information que fournit l'assurance-maladie après chaque télétransmission. On y trouve un dossier sur **l'affichage des tarifs d'honoraires** et un autre sur les **les contrats de coordination des professionnels de santé libéraux** intervenant dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les pages « **Exercer au quotidien** » contiennent plusieurs informations. Kiné Alliance propose ainsi une page consacrée aux **prescriptions de dispositifs médicaux**, une page sur la **demande d'accord préalable** pour les situations de rééducation soumises à référentiel, une autre sur la nomenclature générale des actes professionnels (**NGAP**), la **liste des produits et prestation** (LPP) consultable sur une base de donnée spécifique ainsi qu'un rappel des règles à respecter et des erreurs à éviter pour un bon **remplissage des feuilles de soins**.

Une dernière page « **Vous former et vous informer** » présente toute la Formation continue conventionnelle avec les formations agréées FCC, les thèmes de formations agréées FCC, l'indemnité FCC pour perte de ressources et l'organisme gestionnaire conventionnel, interlocuteur privilégié, MK FORMATION.

- La sous-rubrique code de déontologie :

Elle présente l'ensemble des devoirs des kinésithérapeutes : devoirs généraux, envers les patients, les professionnels et les règles d'exercices de la profession que ce soit en libéral, en association ou en association.

- La sous-rubrique sites institutionnels :

Elle permet de retrouver l'ensemble des sites internet des institutions gérant ou organisant la profession de kinésithérapeute : l'ARS, la Haute Autorité de Santé, l'Assurance-maladie, l'URSSAF, la Carpimko pour la retraite, Angak, l'Association Nationale de Gestion Agréée des Professionnels de Santé, l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes ainsi que Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs.



Les annonces : se faire remplacer, trouver un assistant, un local



Dans la rubrique Kiné pratique, on retrouve enfin les annonces. Elles sont accessibles directement sur l'accueil grâce à un pavé à droite de l'écran. Cette rubrique est particulièrement importante pour les professionnels qui ont souvent peu de temps et peuvent ainsi déposer ou répondre à des annonces.

Elles sont classées par : cabinet et clientèle, recherche d'associés, remplacement, poste d'assistant(e), matériels professionnels. Un service qui correspond parfaitement aux objectifs de Kiné Alliance : la création d'un réseau au profit des kinésithérapeutes. Un gain de temps appréciable pour une profession à l'emploi du temps surchargé.

Le réseau : constituer une véritable force collective et économique

Cette rubrique porte sur les avantages que peuvent présenter la constitution en réseau socio-professionnel proposée par Kiné Alliance. Grâce à ce site internet consultable par tous et tout le temps. Une opportunité qui permet de pallier les deux contraintes des kinésithérapeutes que sont le lieu et le temps.

En se constituant en réseau au sein de Kiné Alliance, les masseurs-kinésithérapeutes deviennent une véritable force économique permettant de bénéficier de meilleurs tarifs et de remises aussi bien pour eux que pour leurs familles.

Les professionnels y trouveront un formulaire de contact pour connaître tous les avantages de Kiné Alliance ainsi qu'un formulaire d'abonnement à la newsletter du site, qui leur permettra d'être tenu informé des derniers avantages et innovations du réseau.

Le club avantages : des remises et des avantages exclusifs pour les membres

Uniquement réservé aux membres masseurs-kinésithérapeutes, le club avantages permet de bénéficier de nombreuses remises. Le club, c'est d'abord un gain important sur le pouvoir d'achat sans avoir à surveiller les soldes, remises et autres bons plans.

Ce sont au total près de 55.000 remises partout en France et dans quasiment tous les domaines. Un membre et sa famille économiseront en moyenne près de 1000 € par an. Pour bénéficier de ces remises, le praticien, après s'être connecté sur son espace, trouvera 4 types d'avantages :

- Le **"Coupon Avantage"** : imprimé par l'adhérent, celui-ci le présente directement en caisse.
- L'**Avantage consenti "par téléphone"** comme les voyages, forfaits de ski, abonnement magazines...suite à la transmission d'un mot de passe.
- Les **"Coupons de réductions"** imprimables à volonté. (par exemple : -15€ chez les 1150 garages AD de France, ...)
- La **"Boutique en ligne"** qui permet de commander des bons ou tickets de cinéma livrables à domicile, en courrier suivi, sans frais de port.

Le membre kinésithérapeute bénéficiera de réductions et avantages dans quasiment tous les secteurs de la vie privée

- Billetterie (Internet et Téléphone)
- Opticiens
- Parfumeries
- Fleuristes
- VPC
- Remise en forme
- Grands Parcs de Loisirs
- Voyagistes
- Campings
- Vacances
- Restauration
- Thalassothérapie
- Soutien scolaire

- Hôtels et Divers
- Cinémas : Enseignes nationales
- Bijouteries
- Bons d'achat (Courses / Maison...)
- Vêtements
- Sites Internet marchands
- Électroménager / Image / Son
- Informatique
- Location de matériel
- Automobile : Entretien et achat, permis et location
- Magazines

Une assistance juridique « Vie Privée » illimitée

Autre utilité du club avantage, les membres bénéficient d'une garantie d'assistance juridique illimitée couvrant tous les domaines de la vie privée (consommation, bail, voisinage, famille, succession, administration, droit du travail...). Des informations très utiles en cas de litige, avant d'entamer toute action judiciaire.

Vous bénéficiez aussi de l'inscription à l'annuaire des kinésithérapeutes.

Des offres partenaires avantageuses

Kiné Alliance a négocié auprès de grandes entreprises, des offres spécifiques pour les kinésithérapeutes. Ainsi chaque membre peut bénéficier de promotions constantes auprès de trois grands partenaires :

- AXA avec ses filiales AGIPI, sa complémentaire santé Modulango, protection juridique
- Le cabinet du droit d'affaire FIDAL
- CMV Médiforce-BNP Paribas spécialisé dans le financement des professionnels de santé

AXA pour la prévoyance et le patrimoine



Les Agents Généraux du réseau AXA Prévoyance & Patrimoine, spécialisés sur le régime social de la C.A.R.P.I.M.K.O répondront à toutes vos questions d'ordre sociale et patrimoniale. Ils présenteront aux membres de Kiné Alliance, un bilan social et patrimonial complet, permettant une expertise précise des entreprises.

AGIPI pour la prévoyance retraite

L'AGIPI, Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement, partenaire d'AXA est une association d'assurés pour la retraite. Ils proposent aux nouveaux Masseurs-Kinésithérapeutes qui s'installent une réduction de 25% sur les contrats de Prévoyance pendant les quatre premières années civiles d'installation.



AXA Modulango pour la mutuelle santé



Les membres de Kiné Alliance bénéficient de 10% de réduction à vie sur cette offre de mutuelle santé modulaire et personnalisable.

AXA protection judiciaire

Le contrat Résoluo Pro Envergure propose des informations juridiques, du conseil sur les litiges avec les clients, fournisseurs, concurrents, concernant les locaux professionnels, les salariés, le recouvrement de créances, le Fisc et la défense civile.



Les membres de Kiné Alliance bénéficient d'une réduction viagère exceptionnelle de 20%

Kiné Alliance, un réseau solidaire

Représentatif de l'immense majorité des masseurs-kinésithérapeutes, Kiné Alliance effectue un don de 3 euros sur chaque cotisation à Kinésithérapeutes du Monde. Cette association a pour but de faciliter l'accès des populations des pays en voie de développement aux soins de rééducation en formant des équipes locales.

Kinésithérapeutes du Monde envoie des professionnels de la rééducation (kinésithérapeutes mais aussi psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoprothésistes, etc.) afin de former le personnel local. Ces expatriés volontaires se relaient par période de 6 mois. A terme, ces actions permettent de faire bénéficier les populations de soins de rééducation de manière pérenne.



www.kinealliance.fr